

LA FORMATION TRAJECTOIRE POUR L'AVANCEMENT AU GRADE DE COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE

La formation dite trajectoire est devenue, depuis quelques années, une étape obligatoire pour, après un avis favorable de la CAP compétente et inscription au tableau d'avancement, être officiellement promu au grade de Commissaire Divisionnaire.

Afin de faciliter cette étape qui marque la 1^{ère} évolution dans le Corps de Conception et de Direction, nous vous proposons cette "fiche réflexe" qui saura vous accompagner pour que votre promotion se fasse dans les meilleures conditions.

Cette formation continue s'articule comme suit :

- Le nombre de jours de stage effectués doit être de 15 jours pleins (certains stages se comptant en 1/2 journée);
- Chaque année, l'ENSP édite un catalogue des stages pour le parcours trajectoire, lequel est transmis à l'ensemble des services de formation des Directions Centrales - Ce catalogue regroupe l'ensemble des stages qui auront lieu sur l'année visée sur les sites de l'ENSP (Cannes-Écluse, Saint Cyr au Mont d'Or), de l'ENM, ou sur tout autre site;
- L'ensemble des stages retenus dans ce catalogue valent pour la formation trajectoire et ce de manière rétroactive à compter de la 8^{ème} année après votre titularisation - Les gestionnaires dialogue de votre service sauront vous indiquer lesquels de vos stages déjà effectués sont d'ores et déjà comptabilisés dans les 15 jours requis;
- Une seule obligation s'agissant du contenu de ces stages : depuis janvier 2019, vous devez obligatoirement intégrer une session de stage dite "management" dans votre cursus. Ce stage "management" se tient à l'ENSP Saint Cyr au Mont d'Or et comprend plusieurs thématiques possibles : RPS, pilotage de ses collaborateurs, organisation et gestion du temps de travail etc...;
- Enfin, si vous candidatez sur un stage dans le cadre de votre "trajectoire", vous devez le mentionner lors de votre inscription, cela aura le bénéfice de vous y intégrer prioritairement au regard de l'ensemble des candidatures.

DERNIER CONSEIL - IMPORTANT

N'attendez pas d'être inscrits sur la liste des promouvables pour commencer votre "trajectoire" !

En fonction de votre classement préférentiel sur la liste, il se pourrait que vous n'ayez pas pu faire tous vos stages avant la date probable de votre avancement...dans ce cas, c'est l'ensemble des collègues suivants qui seraient bloqués ...en attendant que vous puissiez être officiellement nommés.

MERCI POUR EUX

Votre service de formation local ainsi que le service de la formation continue de l'ENSP se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire s'agissant de votre parcours "trajectoire".

N'hésitez pas à envisager d'organiser vos stages dès que possible pour une promotion sereine.

Sincèrement



Syndicat Indépendant des Commissaires de Police
4, rue Blanche - 95230 SOISY-SOUS MONTMORENCY

Olivier BOISTEAUX, Président
06 99 53 17 17

Jean Paul MEGRET, Secrétaire national
06 69 49 17 17

Mickaël TREHEN, Secrétaire national
06 37 16 72 34

09 87 10 75 63

secretariat@commissaires.fr

www.commissaires.fr

@SICPCommissaire

@SICPcommissaires